

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUNEUF-VILLEVIEILLE

AR Préfecture

006-210600361-00100023-20190913-09-DE
Reçu le 28/08/2019

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE NICE
CANTON DE CONTES

Séance du 23 août 2019

NOMBRE DE MEMBRES

afférents au Conseil Municipal :	15	
en exercice :	14	Pour : 13
qui ont pris part à la délibération :	13	Contre : 0
procurations :	3	Abstention: 0

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal a été faite le 19 août 2019

OBJET : Décisions modificatives budget assainissement

L'an deux mil dix neuf et le vingt trois août à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Jacques LAUTUSSIER, Geneviève BACH, Bruno CAILLER, Joseph GIACALONE, Paul ROCCHIETTA, Françoise DALBERA, Anita HUTIN, Patricia DALBERA

Absents : Stéphane CALMELS, excusé et représenté par Anita HUTIN, Michel BARTHE, excusé et représenté par Edmond MARI, Emmanuel MARTINEZ excusé et représenté par Patricia DALBERA, Nicolas PRIVE, excusé

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Anita HUTIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prévoir les modifications suivantes :

Fonctionnement :

Dépenses :
6061 : + 594€
626 : + 250€
658 : + 1 593€
023 : + 4 409€

Recettes :
70611 : + 2 437€
74 : + 4 409€

Investissement :

Dépenses :
215 : - 34 534€
2156 : + 52 440€

Recettes :
021 : + 4 409€
131 : + 13 497€

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide par 13 voix, de procéder aux modifications prévues ci-dessus

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
E. MARI

